



Par Marie Guillaume

Attaque de Termites sur un érable, bd Bessière.  
Cliché Caroline Lohou, direction des parcs, jardins et espaces verts  
de la Mairie de Paris

## Les termites

# Paris troué, Paris percé, Paris menacé ?

Qui, à défaut de n'en avoir jamais vu, n'a jamais entendu parlé des Termites, des menaces qu'ils font peser sur nos boiseries ou des termitières monumentales des pays tropicaux ? Ces insectes, du fait de leur taille et de leur couleur, sont souvent pris pour des fourmis blanches et nommés ainsi. Certes, comme elles, ils sont organisés en société (colonies), vivant généralement dans le sol, mais outre le fait qu'ils appartiennent à un ordre d'insectes tout à fait diffé-

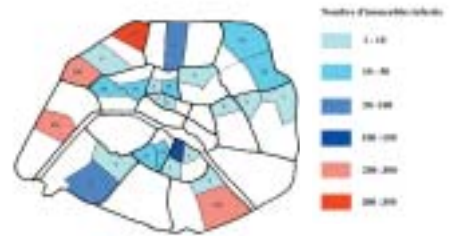
rent, les Isoptères<sup>(1)</sup>, ils présentent la caractéristique d'être friands de bois tendre - raison pour laquelle on les qualifie de xylophages – ou de tout autre matériau contenant de la cellulose tel le papier, le carton... Les Termites que l'on retrouve dans les zones tempérées de l'Europe et du Bassin méditerranéen sont du genre *Reticulitermes*. Quatre espèces vivent naturellement dans les forêts du sud-ouest de la France (*R. lucifugus grassei* et *R. santonensis*), du Roussillon (*R. (lucifugus) banyu-*

*lensis*) et de la Côte-d'Azur (*R. (lucifugus) lucifugus*). Ils s'y nourrissent en principe de bois mort, de débris végétaux ou de parties d'arbres plus ou moins malades. Ils ne menacent nullement les forêts françaises mais ont toujours occupé les habitations et les jardins alentour, s'attaquant aux charpentes, plinthes, huisseries mais aussi aux archives, livres, etc. Tout ce dont les colonies ont besoin, c'est un approvisionnement facile en eau - autre élément indispensable à leur survie- et la possibilité d'évoluer à l'obscurité : lucifuges, les termites n'apparaissent jamais au jour et ne se déplacent que dans le noir, dans leurs ga-

<sup>(1)</sup> Les Isoptères, ainsi nommés car les adultes sexués possèdent deux paires d'ailes semblables, sont des insectes à développement progressif (hétérométaboles). Les fourmis (Formicidés, Myrmicidés) sont des Hyménoptères, insectes à métamorphose complète (holométaboles) ; leur développement passe par un stade nymphal.



Arbres morts rue du Faubourg Saint Honoré, suite à une attaque de Termites.  
Cliché Caroline Lohou, direction des parcs, jardins et espaces verts de la Mairie de Paris



### Quartiers parisiens infestés par les termites (Sources SMASH au 31/12/98)

À ce jour, le SMASH a recensé 1 464 immeubles infestés sur les 9 295 qu'il a visités (ne sont pris en compte que les bâtiments dont le sous-sol a été examiné).

Cette carte des foyers infestés par les colonies de *R. santonensis*, établie suivant les délimitations par quartiers administratifs, demeure indicative et non officielle. Elle ne peut en aucun cas servir à exiger un état parasitaire d'un immeuble. (Source SMASH, au 31 décembre 1998).

leries souterraines ou creusées dans le bois ou bien dans des tunnels en pâte de bois que les ouvriers construisent pour traverser des zones impossibles à creuser (les "cordonnets").

On a longtemps cru que tous les Termites ne mangeaient strictement que du bois mort... Erreur ! On sait aujourd'hui que certains Termites souterrains s'attaquent au bois d'arbres vivants. *Reticulitermes santonensis* – le termite de Saintonge – fait partie de ceux-là ; c'est l'espèce qui prédomine en dehors des zones d'habitats naturels. Depuis quelques dizaines d'années, elle s'est répandue jusque dans les zones urbaines, probablement à la faveur de l'intensification des échanges entre les régions, du meilleur chauffage des maisons et du recours, pour les constructions, à des bois tendres, comme le pin... Pis, on s'est aperçu que *R. santonensis* trouvait également à son goût la plupart des espèces d'arbres d'alignement plantées en ville. Lorsque les bâtiments sont traités contre les termites, leurs boiseries deviennent alors indigestes et l'animal se rabat sur une source de cellulose proche : les racines des arbres le long du trottoir ! La Ville de Paris en connaît quelque chose. En 1993, plusieurs frênes de la place des Ternes et de

la rue du Faubourg Saint-Honoré, dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement, se sont mis à dépérir, certains ne finissant par ne tenir debout que par leur seul corset métallique. Le diagnostic établi par la Section des parcs jardins et espaces verts de Paris (DPJEV) est formel : racines rongées par le Terme. Et il s'agissait bien dans tous les cas d'attaques sur du bois vivant, plus ou moins coriace. Dans le cas des bois durs comme le platane, les termites profitent en fait d'une atteinte de l'arbre par un champignon lignivore ou d'une pourriture interne pour en attaquer le tronc. Sinon, ils restent en périphérie, construisant des cordonnets (nom donné par les praticiens aux tunnels évoqués plus haut) qui leurs permettent de gagner les zones moins denses (une plaie de l'arbre, par exemple). Quant aux bois tendres comme le tilleul, ils sont faciles à grignoter pour les Termites et, par conséquent, très peu de cordonnets sont visibles à la surface du tronc. Si une même colonie peut se limiter à un arbre isolé, elle peut aussi étendre son exploitation aux autres arbres, sur 100 à 200 m le long de la rue... Sur les 91 000 arbres d'alignement, toutes essences confondues, que compte Paris, 320 au-

### Que faire contre l'invasion ?

(Source Mairie de Paris – document SMASH)  
Prévenir d'abord, puis traiter si besoin est ! Pour empêcher l'installation et la prolifération des termites, les usagers doivent autant que possible :

- utiliser des bois traités dans les logements,
- supprimer les causes d'humidité,
- éliminer les morceaux de bois, cartons, tissus... inutiles des sous-sols, greniers, etc.,
- ouvrir l'œil et tendre l'oreille pour surveiller régulièrement l'apparition d'une éventuelle invasion !

Dans les zones à risque, les constructions d'immeubles doivent être réalisées sur des terrains "préparés", c'est-à-dire dénués de souches, de débris de bois susceptibles d'héberger des colonies de termites. Les bois utilisés dans la construction devront avoir été traités contre les champignons et les insectes xylophages ou remplacés par des matériaux insensibles et des dispositifs évitant la remontée de l'humidité du sol (chapes isolantes, vides sanitaires, aération des sous-sols...) seront prévus.

#### ■ À qui s'adresser ?

- au Centre technique du bois et de l'ameublement (CTAB), 10, av. de Saint-Mandé, 75012 Paris (Tél. : 01 40 19 49 19) qui dispose de listes d'entreprises agréées pour l'application de traitements et de produits de préservation du bois ;
- aux entreprises privées spécialisées ;
- au Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH), section "lutte contre les termites", 5, rue Stendhal, 75020 Paris (Tél. 01 47 97 77 52).

*" Irréparable rongé avec sa dent maudite  
Notre âme, piteux monument,  
Et souvent il attaque ainsi que le termite,  
Par la base le bâtiment,  
L'Irréparable rongé avec sa dent maudite ! "*

Baudelaire

## Une loi pour les propriétaires... contre les termites

En matière de protection juridique contre les invasions de termites, les acquéreurs et propriétaires d'immeubles disposent d'une loi, la loi du 8 juin 1999 parue au JO du 9, applicable depuis le mois de juillet 2000 (date de parution du décret d'application de cette loi le 5 juillet). Le texte impose, d'une part, aux propriétaires, occupants d'immeubles ou syndicat de copropriété lorsqu'il s'agit de parties communes, l'obligation de déclarer les foyers infestés par les termites et de procéder à des traitements. Ainsi, dès qu'ils ont connaissance de la présence de ces indésirables, ils sont sommés d'en avertir le maire de la commune concernée par lettre recommandée ou par courrier déposé en mairie contre décharge. C'est ensuite par arrêté préfectoral, affiché en mairie et publié dans la presse locale, que seront délimitées les zones contaminées ou soupçonnées l'être. Les propriétaires d'immeubles bâtis ou non bâtis situés dans ces zones ont alors six mois pour procéder aux traitements éventuels. Sinon, ils sont passibles d'amende et risquent de devoir payer les travaux réalisés d'office.

Aspect important, le texte prévoit d'autre part, pour tout propriétaire mettant en vente un logement ou un local situé en zone contaminée par les termites, l'obligation de joindre à l'acte de vente un certificat d'état parasitaire datant de moins de trois mois. Ce document est délivré suite à une expertise, menée par un organisme ou un expert indépendants, c'est-à-dire ne menant lui-même d'activité de traitement anti-termites. Et cela afin d'éviter quelques mauvaises surprises à l'acquéreur malchanceux, surpris après coup de trouver des termites dans son sous-sol !

Pour plus de renseignements concernant les applications de cette loi, vous pouvez contacter l'ANIL (agence départementale d'information sur le logement) au 01 42 02 65 95 (Paris).  
Le texte de loi est disponible sur Internet à [www.anil.org/actualite/ha76p/termite.htm](http://www.anil.org/actualite/ha76p/termite.htm)

raient présenté les fameux cordons attestant l'attaque des termites, à l'issue d'une prospection menée en 1997 par la DPJÉV.

Discrets, voire invisibles, les Termites seraient-ils donc partout dans la ville ? En fait, le problème des Termites remonte à plusieurs dizaines d'années à Paris. Les prospections menées jusqu'en 1999 dans les immeubles par le service de lutte contre les termites du SMASH (Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène), créé à la fin des années 1960, concernaient 80 bâtiments expertisés par an. Une carte des zones touchées de la capitale a pu ainsi être dressée (voir carte), attestant la présence de nombreux foyers, dont parmi les plus connus des services techniques d'hygiène de la ville de Paris, les quartiers des Ternes et celui des Épinettes (XVII<sup>e</sup>), de la Muette (XVI<sup>e</sup>), de la Sorbonne (V<sup>e</sup>), de la Gare (XIII<sup>e</sup>)... D'autres villes en France sont également en proie aux termites, notamment Bourges et Bordeaux, mais c'est dans la capitale que ces invasions ont été le plus étudiées et cartographiées.

Après l'épisode des frênes du VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, la Ville n'en avait pas fini avec les Termites, loin de là. C'est que les traitements chimiques classiques n'atteignent que les individus circulants de la colonie, soit les ouvriers principalement ainsi que quelques soldats,

## Propagation

Comment les colonies de *R. santonensis* se propagent-elles ? Deux voies sont possibles : l'essaimage ou le bouturage. L'essaimage s'effectue au printemps, par l'envol vers la lumière des termites sexués, de couleur noire, et l'établissement d'un couple dans une pièce de bois, lieu de développement de la nouvelle colonie. En revanche, le "bouturage" s'étend sur toute l'année, les termites empruntant les galeries souterraines ou les tunnels qu'ils construisent. Les descendants du couple fondateur ont alors la possibilité de se reproduire à leur tour et se séparer de la colonie mère, grâce à la présence, au sein de cette colonie, d'individus néoténiques<sup>(2)</sup> dits "reproducteurs secondaires".

<sup>(2)</sup> La néoténie est la persistance chez l'adulte de caractères propres à l'état larvaire, pendant un temps plus ou moins long.

mais n'éradiquent jamais la colonie elle-même, protégée dans le sol ! La Ville de Paris a alors décidé de passer à l'offensive en s'alliant au laboratoire de neurobiologie du CNRS de Marseille par une convention sur 4 ans (et 1,2 millions de francs - 183 000 €) adoptée en octobre 1999 par le Conseil de Paris. Le but ? Etudier dans le détail le comportement des Termites, grâce à des analyses génétiques, pour mettre au point un nouveau moyen de lutte plus efficace contre ces envahisseurs ! ■

**Prochain épisode : méthodes de détection des termites (visuelle et par sondage – acoustique), moyens de lutte...**

Cordons avec termites  
Cliché R. Coutin - OPIE



## Pour en savoir plus

- article de Caroline Lohou et al., *Phytoma – La défense des végétaux*, n°492, mars 1997,
- à paraître en mai 2001, un article du laboratoire de neurobiologie du CNRS sur la biosystématique du genre *Reticulitermes*, *Insectes sociologiques*,
- en cours de réalisation, la cartographie des zones infestées par les Termites sur le site du CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement, à l'adresse internet : [www.ctba.fr](http://www.ctba.fr)),
- et bien sûr le secteur "Termites" du kiosque de notre site, revisité et mis à jour : [www.insectes.org](http://www.insectes.org)